

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC2025_6

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20250227-DEC2025_6-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu le Code la Commande Publique

Considérant qu'il convient de procéder à la mise en propreté de la centrale de traitement d'air du Multi accueil « les Coccinelles »

Vu la proposition de la société SDI Ventilation à Nœux-les-Mines

Objet : Contrat liés à la mise en propreté de la centrale de traitement d'air du Multi accueil « les Coccinelles »

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société SDI Ventilation à Noeux-les-Mines les contrats suivants relatifs à la mise en propreté de la centrale de traitement d'air du Multi accueil :

- Dépoussiérage,
- Trappe de visite pour réseau de gaine en sous-sol,
- Fournitures et remplacement des filtres.

ARTICLE 2 : Les montants annuels de ces contrats sont :

- Dépoussiérage : 480.00 € HT
- Trappe de visite pour réseau de gaine en sous-sol : 90.00 € HT
- Fournitures et remplacement des filtres : 592.20 € HT

et la durée du contrat est de 3 ans.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 février 2025

Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 février 2025
Et de la publication le 27 février 2025